

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 juillet 2011 à 19h30, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENT :

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 juin 2011.
4. Adoption des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Dommages au ponceau du 1010 Chemin Thomas-Maher ;
9. Réparations de la route aux 422-424 Chemin Thomas-Maher ;
10. Adoption du règlement type concernant la prévention incendie ;
11. Dérogation mineure au 388 Chemin Thomas-Maher.
12. Infraction au 416, Chemin Thomas-Maher.
13. Infraction au 308 Chemin Thomas-Maher.
14. Infraction au 904 Chemin Thomas-Maher ;
15. Achat d'un système de son pour le Club Nautique St-Louis ;
16. Autres sujets :
17. Période de questions
18. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

8379 -2011

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté les deux points suivants à l'item 16, autres sujets : a) Bouts de rue Parc Maher; b) Tennis.

ADOPTÉE

8380-2011

Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 mai 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 juin 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

8381-2011

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2011 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2011 ;

ADOPTÉE

8382-2011

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100145 à C1100156 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois de juin 2011 pour des travaux d'une valeur de 486 500 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8383-2011

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

La directrice générale, Madame Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'une entente a été prise avec la Ville de Ste-Catherine concernant l'échantillonnage d'eau au Club Nautique St-Louis. Le coût sera de 550 \$ pour l'été.

Elle soumet également aux membres du Conseil une Attestation de conformité reçue de Jambette Évolujeux concernant les nouveaux modules de jeux installés pour les enfants, ce qui signifie que ces installations sont conformes à la norme canadienne sur les aires et l'équipement de jeu. De plus, elle soumet copie d'une lettre d'un citoyen qui se plaint du patrouilleur nautique suite à un événement survenu sur le lac. Un dossier a déjà été ouvert à la Sûreté du Québec sur cet événement suite à une plainte du patrouilleur.

Elle invite par la suite Mmes Diane Guérard et Marie L.-Cordeau à faire un rapport sur les Fêtes du 75^e.

Madame Guérard mentionne que le cocktail d'ouverture du Club Nautique s'est très bien déroulé. Il y avait beaucoup de monde et ça a connu un franc succès. Les 6 à 8 fonctionnent super bien, il y a plus de monde que l'an dernier. Elles ont participé à toutes les activités et ont remis un prix à chacune de celles-ci. Le rallye de bateaux a également très bien fonctionné et 16 bateaux étaient inscrits. Les gens ont beaucoup apprécié et Madame Guérard en profite pour souligner l'excellent travail de M. Jacques Tessier. Il reste le souper du 75^e à finaliser et à ce jour 208 cartes ont été vendues. Le budget est respecté jusqu'à maintenant. Il y aura ensuite le dernier 6 à 8 le 12 août prochain avec le même orchestre que l'an dernier.

Le maire M. O'Donnell Bédard en profite pour féliciter les organisatrices pour le dévouement et leur implication exemplaires.

8384-2011

Domages au ponceau du 1010 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault explique qu'un affaissement de terrain est survenu dans l'entrée du 1010, Chemin Thomas-Maher et les propriétaires ont fait faire les réparations et ont demandé à Monsieur Bourgault d'aller voir puisque l'entrepreneur prétendait que notre ponceau était responsable des dommages.

Après examen et explication du dossier, il appert que la responsabilité de la Ville est en cause et en conséquence, il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Lessard de rembourser la réclamation soumise au montant de 1 640,52 \$ en paiement des travaux effectués.

ADOPTÉ

8385-2011

Réparations de la route aux 422-424 Chemin Thomas-Maher

Des travaux de réparations doivent être faits sur la route face aux 422-424 Chemin Thomas-Maher. Après consultation avec M. Patrice Towner de la firme Génivar, celui-ci ne recommande pas de refaire le ponceau au 422 mais plutôt de l'allonger puisque le ponceau est encore en bon état. Il recommande d'ajouter une feuille et un joint de béton. Le contrat pourrait être scindé pour les travaux de réfection et le pavage. Quant à la surveillance des travaux, les coûts seraient d'environ 10 000 \$. Ce serait un contrat d'environ 100 000 \$ avant taxes. Ces travaux pourraient être effectués à l'automne 2011.

Il est proposé par M. Michel Croteau, secondé par M. Jacques Tessier et appuyé à l'unanimité de donner un mandat à la firme Génivar pour préparer les plans et devis et la surveillance des travaux pour un montant maximum de 10 000 \$ et de procéder à l'appel d'offres tel que requis par la loi.

8386-2011

Adoption du règlement type concernant La prévention incendie

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement concernant la prévention incendie numéro 2011-219A sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2011-219A et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU que ce Conseil adopte le règlement numéro 2011-219A, tel que rédigé.

ADOPTÉ

8387-2011

Demande de dérogation mineure au 388, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 388 Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 30 juin 2011;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 388, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre d'avoir érigé en ajout au garage, une armoire sans fondation dans la continuité des murs et du toit du garage, formant ainsi un tout qui selon le règlement devient un bâtiment agrandi dont une partie de ce bâtiment empiète de 0,40 m. dans la marge latérale minimale de 3 mètres,

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

ADOPTÉ

8388-2011 **Infraction au 416, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil que depuis quatre (4) ans, la propriétaire du 416 place son quai en partie chez le voisin qui se plaint à chaque année.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU que ce Conseil autorise l'inspecteur, M. Bourgault à transmettre un constat d'infraction à la propriétaire en mentionnant qu'il s'agit d'une récidive augmentant le prix de l'amende en conséquence.

ADOPTÉ

8389-2011 **Infraction au 308, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault remet aux membres du conseil une photographie d'une galerie qui a été érigée sans permis au 308, Chemin Thomas-Maher et de plus, sur la rive.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU de demander à l'inspecteur, M. Bourgault, de transmettre un constat d'infraction pour avoir construit sans permis et également un avis de démolition de ladite galerie érigée sur la rive.

ADOPTÉ

8390-2011 **Infraction au 904, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil des photos d'une terrasse avec gazebo installée sur la rive au 904, Chemin Thomas-Maher.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU de demander à l'inspecteur, M. Bourgault, de transmettre un constat d'infraction pour avoir construit sans permis et également un avis de démolition de ladite terrasse érigée sur la rive.

8391-2011 **Achat d'un système de son pour le Club Nautique St-Louis**

Monsieur le Maire Bédard explique aux membres du Conseil que dans le cadre des Fêtes du 75^e ainsi que lors du cocktail d'ouverture du Club Nautique, il est très difficile de se faire entendre puisque nous n'avons pas de système de son, ni micro. Madame Viviers a fait des démarches pour avoir des prix pour un système qui serait facile à brancher et à ranger et qui serait également efficace. Nous pourrions avoir un bon système pour environ 6 000 \$, qui pourrait fonctionner autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'un système de son pour le Club Nautique qui devra être gardé dans une armoire sous clé.

ADOPTÉ

Bouts de rues dans le Parc Maher

Monsieur Michel Croteau explique qu'au Parc Maher, trois (3) petites rues se rendent jusqu'au lac. Les propriétaires situés de chaque côté de ces rues ont de très petits terrains. Certains ont demandé au ministère des Richesses naturelles pour acquérir ces bouts de rues et on leur aurait répondu de s'adresser à la Ville pour que celle-ci transmette une recommandation.

Après discussion, il en ressort qu'il faut s'assurer de ne nuire à personne et qu'aucun citoyen ne serait lésé par des acquisitions de ce genre. En conséquence, ce point est reporté à une prochaine réunion.

Réparations des terrains de tennis

Monsieur Jacques Coulombe mentionne que des fissures ont été réparées au tennis et que l'entreprise l'a informé que les tennis seraient à refaire au complet. Si on les faisait faire cette année, à l'automne, la compagnie accepterait de déduire le montant de 4 000 \$ déboursé pour les réparations qui viennent d'être faites.

Après discussion, il est convenu de refaire les tennis mais de préférence en 2012 afin d'éviter qu'ils se dégradent durant l'hiver. Il est de plus recommandé à Monsieur Coulombe de communiquer avec la compagnie pour les informer qu'on serait d'accord pour faire les réparations mais en 2012 et qu'on aimerait tout de même que le montant déjà payé de 4 000 \$ soit déduit des travaux de 2012. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8393-2011

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h45.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire